Image not found or type unknown

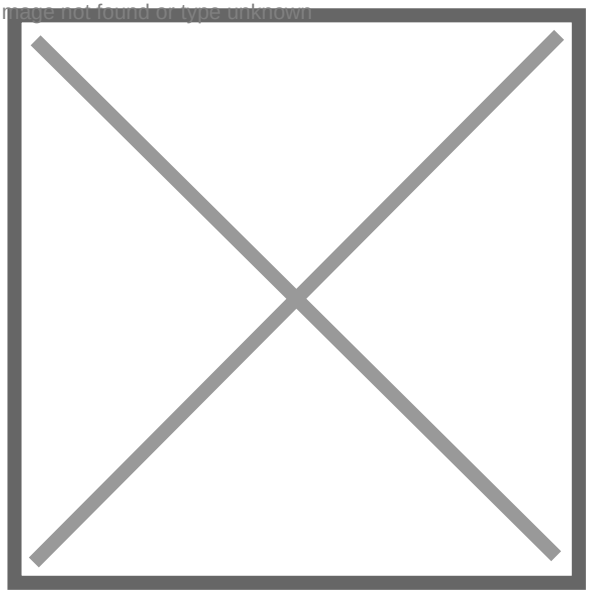

Suspension de pension alimentaire

Par **siberno_old**, le **05/11/2007** à **22:03**

Je verse actuellement une pension alimentaire à la mère de mes deux filles (21 ans et 17 ans et demi). pour l'ainé (avec qui je reste sans nouvelle), je reçois pour la 3ème fois (de la mère) une inscription en 1ere année à l'université (2005-2006 licence sociologie à Montpellier, 2006-2007 licence anglais à Nantes et 2007-2008 licence histoire à Aix en Provence). Afin que je continue le versement de la pension alimentaire de l'ainée, la mère m'a postée une photocopie du certificat de scolarité 2007-2008 falsifiée. En effet, le N° INE ne correspond plus aux précédentes inscriptions. Il ne s'agit pas d'un nouveau numéro temporaire, je me suis renseigné auprès de l'université. J'ai demandé l'original et les nouvelles coordonnées de ma fille ainée. Cependant à ce jour, je reste sans réponse. Je souhaiterai demander la suspension de la pension alimentaire de l'ainée suite à ces éléments ((faux document et aucune nouvelle de ma fille qui pourrait à ce jour travailler). Par ailleurs, j'ai actuellement une baisse significative de salaire. Pourriez-vous, s'il vous plaît me donner la marche à suivre afin que cela soit rapide, peu onéreux et efficace.
Veuillez agréer, madame ou monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **ly31**, le **06/11/2007** à **09:58**

Bonjour,

Je pense que vous devez vous mettre en rapport avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), tout ceci afin qu'il puisse vérifier la situation de votre fille, et qu'il puisse également prendre connaissance de votre baisse de revenus

D'autre part, si vous êtes dans l'obligation de reprendre un Avocat, renseignez vous

auparavant auprès du Tribunal de votre domicile, afin de savoir si vous pouvez obtenir une aide juridictionnelle, et dans ce cas, vous pourrez retirer un dossier d'aide

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés